université PARIS DIDEROT PARIS 7

cnrs dépasser les frontières

Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 067 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS DIDEROT – PARIS 7,

LE DIRECTEUR GENERAL DU C.N.R.S.,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°5
dans sa séance du 10 au 13 juin 2008 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique
dans sa séance du 7 au 8 octobre 2008 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une unité de recherche U 944 intitulée :

« Pathologie et virologie moléculaire »

Art. 2 : L'unité de recherche U 944 exercera son activité dans les locaux situés :

Institut Universitaire Hématologie
Hôpital St Louis
Inserm
1 ave Claude Vellefaux
75010 PARIS

Art. 3 : L'Unité de recherche U 944 est administrativement rattachée à l'Administration Déléguée Régionale de Paris VII – Nord.

Art. 4 : Monsieur Hugues DE THE est nommé directeur de l'unité de recherche U 944 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2012.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2009.

Fait à Paris, le 29 décembre 2008

Le Président de l'Université de Paris Diderot – Paris 7

Le Directeur Général du C.N.R.S.

Le Directeur général de l'Inserm